

Morges, le 15 mai 2021

ARASMAC

AAS · AFJ · AJEMA · CRD · CSR

CONSEIL INTERCOMMUNAL

**Aux Municipalités des
61 Communes de la région
Morges-Aubonne-Cossonay**

Mesdames et Messieurs les délégués,

Les délégués du Conseil intercommunal de l'ARASMAC sont convoqués en séance ordinaire

Mercredi 23 juin 2021 à 18h00

à la grande salle de Tolochenaz

Ordre du jour :

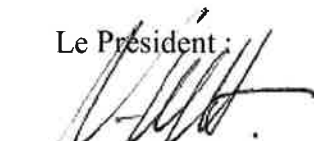
1. Signature de la liste des présences,
2. Approbation de l'ordre du jour,
3. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC,
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020,
5. Préavis N° 1/06.2021 : Comptes et Rapport de gestion de l'exercice 2020,
6. Communications du Bureau,
7. Communications du Comité de direction ARASMAC,
8. Divers et propositions (date et lieu de la prochaine séance).

Le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2020 ainsi que le préavis qui sera traité lors de cette séance seront transmis prochainement par courriel à toutes les communes.


En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède et au plaisir de vous rencontrer à cette occasion, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les délégués, à l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :


Andreas Sutter

Le Secrétaire :


Emile Favre